

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.ff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, AMINE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LYDIA, MAEL,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
SARAH, WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 25
Discipline & Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-21
Discipline & Dossiers FAFA
Amine ABRAÏCH : 01-80-92-80-26
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGEREAU
01 80 92 80 22
Service civique
Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL



EKINSport



Yvelines
Le Département

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-8
COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS	8-9
COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	10-12
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12-14
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14-16



RÉUNION DE RENTRÉE
SERVICE CIVIQUE N° 2
Mercredi 27 novembre
À partir de 19h15

Les clubs (volontaires et tuteurs), concernés par cette
2ème réunion, ont été prévenus par mail

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

important

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE DU DISTRICT

Vendredi 29 novembre 2024
à 19h00
(accueil des club à 18h30)
au District

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
25	26	27	28	29	30	1er
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15

26/11/24

CFI U6-U9

29/11/24

DF Coach Jeunes

Assemblées Générales Extraordinaire & Ordinaire

30/11 & 1er/12/24

Formation Initiale d'Arbitrage

3/12/24

CFI U10-U13

7/12/24

Stage de mi-saison des arbitres

10/12/24

Session de sensibilisation : Lutter contre les violences sexuelles et sexistes, au District

12/12/24

CFI U6-U9



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

Mardi 10 Décembre de 10h00 à 12h30
Salle Alain MAILLET au District

Session de sensibilisation :
Lutter contre les violences sexuelles et sexistes

Inscription obligatoire via le QR code
accessible sur l'affiche en dernière page

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU DISTRICT DES YVELINES

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024
Réception à partir de 18h30 début à 19 h 00
au siège du District
41, avenue des Trois Peuples
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

ORDRE DU JOUR

**ACCUEIL DES DÉLÉGUÉS PAR LE PRÉSIDENT BRICE PARINET,
VÉRIFICATION DES POUVOIRS, REMISE DES BULLETINS DE VOTE**

➤ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

1. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX STATUTS DU DISTRICT

➤ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

1. ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION, AU TITRE DE MÉDECIN, EN REMPLACEMENT DE M. PASCAL MAILLE, DÉMISSIONNAIRE
2. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2024
4. PRÉSENTATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Rapport général et rapport spécial)
6. APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024
7. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 / 2024
8. RÉSULTAT DE L'ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION
9. PRÉSENTATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE
10. INTERVENTION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES YVELINES
11. INTERVENTION DE M SANDJAK PRÉSIDENT DE LA L.P.I.F.F.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR BRICE PARINET

POT DE L'AMITIÉ



Appel à candidatures

Le District des Yvelines de Football
recherche des complexes sportifs



FINALES A 11 Dimanche 1er Juin 2024

Critères requis :

- 2 à 3 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Si seulement 2 terrains, possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

1^{er} juin date des finales à 11.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Amine ABRAÏCH

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 36

FINALES FUTSAL Dimanche 11 Mai 2024

Critères requis :

- 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

11 mai date des finales Futsal

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 25



Appel à candidatures

Le District des Yvelines de Football
recherche des complexes sportifs



JOURNEE DU FOOT FEMININ Samedi 7 Juin 2025

Critères requis :

- 3 terrains au minimum pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

7 Juin 2025 : Journée du foot féminin

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 25

JOURNEE TOUTES FOOT Samedi 26 avril 2025

Critères requis :

- 1 terrain pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Une salle de réunion
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- **Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.**

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

26 avril 2025 : Toutes Foot

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.
Cordialement,

Sarah DEGAGE

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 21



APPEL A CANDIDATURE

FINALE DEPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U12-U13



Recherche Site d'Accueil :

Finale Départementale
Samedi 12/04/2025

- 4 à 6 terrains de Football à 8 pour les épreuves/rencontres
 - 1 tribune (ou endroit abrité) pour le quizz
 - 8 à 12 vestiaires pour l'accueil des équipes
 - 1 salle pour accueillir les briefings

Candidature à adresser au District

Contact : Alexandre OGEREAU / 01.80.92.80.22

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 25/11/24

Présents : MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P. LEDUC (Président), R. PANARIELLO, Mme N. OLLIVIER, M. G. LANDRIOT, MME RUPERT et M. L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

D3B du 29/05/2024

25893420 CLAYES SS/BOIS USM 21 / CHAMBOURCY ASM 21

Transmis de la Commission de Discipline du 17/06/2024 infligeant une suspension de terrain de 2 matches.

La Commission désigne le match suivant :

D3-B DU 08/12/2024

28253690 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / CROISSY US 21

La Commission n'ayant à ce jour pas reçu la convention de mise à disposition du terrain par le propriétaire, en application de l'article 40.7 du règlement sportif dit match perdu par pénalité (-1 point) aux CLAYES SS/BOIS pour en donner le gain à CROISSY (3 points, 0 but).

SITUATION FINANCIERE

FUTSAL

■ Situation du club de 560 668 ACHERES JEUNESSE A.S.

La Commission,

En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du **03/09/2024** de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 2324-2) vis-à-vis du District au plus tard le **18/10/2024**,
Cette décision continuera d'être appliquée tant que la situation ne sera pas régularisée.

Considérant que le 09/11/2024, l'équipe SENIORS FUTSAL a disputé 1 rencontre :

SEN FUTSAL D1 DU 09/11/2024
29608743 – ACHERES JEUNESSE A.S. 1 / MONTESSON U.S. 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2024/2025 de l'équipe SENIORS FUTSAL de ACHERES JEUNESSE A.S.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

U14

D3-A DU 16/11/2024

28283507 LIMAY ALJ 22 / GUERVILLE ARNOUVILLE 21

D4-A DU 16/11/2024

28252787 INTERFOOT 78 21 / VILLENNES ORGEVAL 23

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D4-C DU 10/11/2024

28248805 MAUREPAS AS 32

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE C DU 22/11/2024

29917186PERRAY FOOT ES 1

29917187

MATCHS REMIS

A JOUER LE 09/01/2025

FUTSAL SENIORS

D1-A

29608747 A.S. ANDRESY FUTSAL 1 / A.S.J. ACHERES 1

29608750 CFC 1 / MUREAUX O.F.C. 1

A JOUER LE 16/02/2025

SENIORS

D1-A

28214777 HARDRICOURT US 2 / MUREAUX O.F.C. LES 2

A JOUER LE 21/02/2025

FUTSAL SENIORS

D1-A

29608746 C.B.P.S. 78 1 / LA TOILE 1

MATCHS A PROGRAMMER

VETERANS

D4-A

28248443 LFCM 31 / TRIEL AC 32

U16

D2-A

28253353 LIMAY ALJ 22 / MARLY LE ROI U.S. 21

U14

D4-A

28252789 A.S. BUCHELOISE 21 / MUREAUX O.F.C. LES 22

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A

29917067 ENT. MEZIERES SERBIE 1 / MANTOIS 78 FC 1

POULE B

29917108 ENT. EPONE LAINVILLE 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

29917109 MAULOISE US 1 / MAURECOURT FC 1

29917116 MAULOISE US 1 / ENT. EPONE LAINVILLE 1

REPORT DE LA JOURNEE DES 23 ET 24 NOVEMBRE 2024

- La Commission dit matches du 24/11 à jouer le 23/03/2025.
- Les matches de Coupe U14 (2nd tour) seront reportés au 14/12/2024 (date initiale du 3ème tour).
- Les matches de Coupe U14 (3ème tour) sont décalés au 11/01/2025.
- Les 1/8 CY U14 sont décalés au 01/03/2025.
- Les matches U15 du 23/11 sont reportés au 14/12/2024.
- Les matches de cadrage CY U15 sont reportés au 21/12/2024, à l'exception du match ELANCOURT / LE PERRAY qui aura lieu le mercredi 18/12 à 19H, LE PERRAY ayant un match le 21/12 et le championnat phase 1 devant être terminé avant la fin de l'année.
- Le match U15 Poule C RAMBOUILLET 2 / CARRIERES GRESILLONS 1 du 14/12 est décalé au 21/12/2024.

DOSSIER TRANSMIS DE LA COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

CY U16 DU 10/11/2024

29868685 HOUILLES 21 / CELLOIS CS 21

Transmis de la Commission des Statuts et règlements donnant match perdu au CELLOIS CS 21.

La Commission dit HOUILLES SO qualifié pour le tour suivant.

COURRIERS

525514 TRIEL AC :

Le club nous informe d'une manifestation qui aura lieu le week-end du 17 et 18 mai 2025 sur leurs installations et demande par conséquent de trouver une solution pour le dernier concerné ci-dessous :

SEN D5-B 28230572 TRIEL AC 2 / ASJ ACHERES 1

AS JEUNESSE D'ACHERES étant forfait général, une 3ème équipe de CARRIERES GRESILLONS a été intégrée à leur place et le match est devenu :

28230572 TRIEL AC 2 / CARRIERES GRESILLONS 3

CARRIERES GRESILLONS étant hors championnat, la Commission laisse les deux clubs s'accorder sur une date.

U16

564930 JEUNE ESPOIR MANTAISE ASSOCIATION

Demande du club pour que sa 2ème équipe U16 intègre la compétition U15.

La Commission prend note et vous intégrera en phase 2, sous réserve d'un nombre de licenciés suffisant.

526858 BAILLY NOISY SFC

Demande du club pour que sa 2ème équipe U16 intègre la compétition U15.

La Commission prend note et vous intégrera en phase 2.

500731 MAULOISE US

Demande du club pour que sa 2ème équipe U16 intègre la compétition U15.

La Commission prend note et vous intégrera en phase 2.

DEMANDES

SENIORS

D2-B DU 01/12/2024

28219248 TRAPPES ES 2 / MONTIGNY LE BX AS 1

Demande de TRAPPES pour jouer à 15H30 sur le terrain Robert Gravaud 1.

La Commission est en attente de l'accord de Montigny avant le 29 novembre à 12H.

VETERANS

D4-A DU 01/12/2024

28248454 LFCM 31 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31

Demande de LFCM pour inverser le match en raison de l'indisponibilité du terrain.

Refus des BOUGAINVILLEES car leurs installations ne sont pas disponibles non plus.

La Commission est en attente d'une confirmation écrite du propriétaire des installations de LFCM avant Vendredi 29/11 à 12H afin de pouvoir reporter la rencontre.

D5-B DU 08/12/2024

29770579 CHI POISSY ST GERMAIN 32 / MESNIL LE ROI AS 32

Demande de MESNIL LE ROI pour inverser le match en raison de l'occupation des terrains.

La Commission est en attente de l'accord de CHI POISSY.

U18

D2-A DU 01/12/2024

28251620 MONTESSON US 21 / SARTROUVILLE ES 21

Demande de MONTESSON pour jouer à 14H en raison de l'occupation des terrains.

La Commission est en attente de l'accord de SARTROUVILLE avant Vendredi 29/11 à 12H.

D3-B DU 01/12/2024

29717418 CHATOU AS 21 / MONTESSON US 22

Demande de CHATOU pour jouer à 11H30 en raison de l'occupation des terrains.

Accord écrit de MONTESSON.

La Commission donne son accord.

D3-B DU 01/12/2024

29717420 VSCI 21 / BOUGIVAL FOOT 22

Demande de VSCI pour inverser le match en raison de l'état du terrain.

Refus de BOUGIVAL car son terrain est déjà occupé à ce créneau.

La Commission est en attente d'un arrêté municipal avant Vendredi 29/11 à 12H, sinon le match est maintenu.

U16

D3-B DU 01/12/2024

28253689 TRAPPES ES 22 / MAISONS-LAFFITTE FC 21

Demande de TRAPPES pour jouer à 12H en raison de l'occupation des vestiaires.

Accord écrit de MAISONS-LAFFITTE.

La Commission donne son accord.

D4-B DU 01/12/2024

29722086 MONTESSON US 22 / CHATOU AS 22

Demande de MONTESSON pour jouer à 12H en raison de l'occupation des terrains.

Accord écrit de CHATOU.

La Commission donne son accord.

U14

D4-E DU 07/12/2024

29561613 VALLEE 78 FC 22 / CHESNAY 78 FC LE 22

Demande de VALLEE pour inverser le match en raison de l'occupation des terrains.

Refus du CHESNAY qui est dans le même cas.

La Commission dit match à jouer le 14/12/2024.

TIRAGE COUPES

Les tirages des rencontres ci-dessous seront disponibles prochainement sur internet (Footclubs et site)

CY FUTSAL SENIORS

1ER TOUR (CADRAGE)

Semaine du 16 Décembre 2024

Exempts :

- * ANDRESY FUTSAL AS 1
- * AS JEUNESSE D'ACHERES 1
- * CBPS 78 1
- * CFC 1
- * MUREAUX OFC 1
- * TRAPPES YVELINES 1

CY U15

2EME TOUR (CADRAGE)

Samedi 21 Décembre 2024

Exempts :

- *CHANTELOUP LES V. US 1
- * ETANG ST NOM ES 1
- * MAGNY 78 FC 1
- * MAISONS-LAFFITTE FC 1
- * MONTESSON US 1
- * POISSY FC 1
- * PORT MARLY CS 1
- * RACING CLUB CONFLANS 1
- * VERNEUIL S/SEINE US 1
- * VILLENES ORGEVAL 1
- * VSCI 1

CY U14

Le 3ème tour n'a pas pu être tiré car le 2nd tour n'a pas eu lieu samedi dernier 23/11. Le 2nd tour est donc décalé à la date du 3ème tour (14/12).

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► LIEN N°1 OU LIEN N°2

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE-B DU 07/11/2024

29917108 ENT EPONE LAINVILLE 1 / VILLENES ORGEVAL 1

Pris note du rapport d'EPONE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

U18

D4-C DU 17/11/2024

28248808 FCFF 31 / MAUREPAS AS 32

Mail reçu de Erwann ALY (Responsable sportif du FCFF).

La Commission demande à FONTENAY LE FLEURY un rapport plus détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion restreinte du 21/11/2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

*EVOCATION : Article 187.2 des Règlements Généraux repris à l'article 40.15 du Règlement Sportif du DYF

Cas d'évocation possibles par la Commission Compétente :

- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert
- infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoit qu'est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujéti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

VETERANS

D3A du 17/11/2024

28248094 VERNEUIL S/SEINE US 31 / ANDRESY FC 31

Demande d'évocation de VERNEUIL S/SEINE US 31 au motif qu'aucun joueur ne figure en lieu et place du N° 11 sur la FMI pour le club d'Andrésey FC 31, alors qu'un joueur portait ce numéro.

La Commission demande un rapport à l'Arbitre DYF portant sur :

- la présentation des licences sur la tablette : combien de joueurs côté Andrésey FC 31 ?
- dans quelles conditions s'est déroulé le contrôle physique, sur combien de joueurs portait-il ?

La Commission demande au capitaine d'Andrésey FC 31 quel joueur portait le n°11

Figurait-il sur la tablette lors des signatures d'avant match ?

La Commission demande au capitaine de Verneuil S/Seine US 31 combien de joueurs d'Andrésey FC 31 étaient présents sur le terrain au coup d'envoi.

Réponses à transmettre pour le 28/11/2024 à 12h00.

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS

D3B du 10/11/2024

28219498 MAUREPAS AS 2 / CROISSY US 1

Demande d'évocation de MAUREPAS AS 2 relative à la participation des joueurs LABRIKI Youssef licence 2547054745 et ESSEGHIR BARBIER Yanis licence 2546005161 de CROISSY US 1, susceptibles d'être suspendus.

Réponse partielle de CROISSY US, remerciements.

1-Retenant que le joueur LABRIKI Youssef licence 2547054745 de CROISSY US 1 a été suspendu 1 match ferme à partir du 14/10/2024 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 08/10/2024 pour 2^{ème} récidive d'avertissement.

Constatant que le joueur LABRIKI Youssef licence 2547054745 de CROISSY US 1 a participé à la rencontre :

D3B 28219485 du 20/10/2024 Ent. MAULE MEZIERES 1 / CROISSY US 1,

match non homologué au regard de l'article 147 des Règlements Généraux, alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur **encourt néanmoins une nouvelle sanction** pour avoir évolué en état de suspension. »

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :

Evocation recevable et fondée.

En conséquence la Commission décide :

Match 28219485 du 20/10/2024 Ent. MAULE MEZIERES 1 / CROISSY US 1

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à CROISSY US 1, Ent. MAULE MEZIERES 1 conserve 3 points, 3 buts, acquis sur le terrain.

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur

LABRIKI Youssef licence 2547054745 de CROISSY US 1 est suspendu 1 match ferme à partir du 25/11/2024.

Débit : 43,50€ à CROISSY US

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à CROISSY US

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

2-Retenant que le joueur ESSEGHIR BARBIER Yanis licence 2546005161 de CROISSY US 1 a été suspendu 1 match ferme à partir du 04/11/2024 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 29/10/2024 pour 2^{ème} récidive d'avertissement décompté ainsi :

*avertissement le 22/09/2024 match 28219527

*avertissement le 06/10/2024 match 28219482
*avertissement le 20/10/2024 match 28219485 : suite à erreur de saisie, l'avertissement avait été initialement attribué à l'adversaire. La Commission Départementale de Discipline a rectifié lors de sa séance du 29/10/2024, décision non contestée dans les délais.
« La Commission décide d'annuler avertissement au N°3 M. MAILLOT Lenny lic, n°2546796737 de ENT Maule-MEZIERES et d'attribuer l'avertissement au N° 3 M. ESSEGHIR BARBIER Yanis, lic n°2546005161 de CROISSY U.S
Le Joueur M. ESSEGHIR BARBIER Yanis, lic n°2546005161 de CROISSY U.S 1 match de suspension ferme à compter du 04/11/2024
MOTIF : Article 1.4. - Sous le coup de 2 avertissements non révoqués reçus lors des rencontres précédentes - Annexe 1.2 du Règlement Sportif du DYF - Barème Disciplinaire »

Constatant que le joueur **ESSEGHIR BARBIER Yanis licence 2546005161 de CROISSY US 1** a participé à la rencontre en rubrique alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux :
« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur **encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.** »

**Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :
Evocation recevable et fondée.**

**En conséquence la Commission décide :
Match 28219498 du 10/11/2024 MAUREPAS AS 2 / CROISSY US 1
Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à CROISSY US 1 pour en attribuer le gain à MAUREPAS AS 2
(3 points, 2 buts).**

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **ESSEGHIR BARBIER Yanis licence 2546005161 de CROISSY US 1 est suspendu 1 match ferme à partir du 25/11/2024.**

Débit : 43,50€ à CROISSY US
Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à CROISSY US
Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Paul DRAY n'a participé ni au débat, ni à la délibération.

U18

D3C du 10/11/2024
29725623 CLAYES S/BOIS USM 21 / ELANCOURT OSC 21
Mail, depuis son adresse personnelle, de l'éducateur d'ELANCOURT portant sur l'arbitrage du match par un licencié mineur.

Réponse des CLAYES S/BOIS USM, remerciements.

Retenant que l'arbitrage central a été assuré par M. ELHADJ MIMOUNE Mohamed, titulaire d'une licence dirigeant, né le 19/09/2007, donc mineur.

Au regard de l'article 17 du Règlement Sportif du DYF :
Point 4 : *en cas d'absence d'arbitre officiel ou d'arbitre de club désigné, ou d'arbitre officiel se trouvant sur le terrain, l'arbitrage est assuré, pour toutes les compétitions, par un licencié majeur du club recevant, en possession de sa licence.*
Point 6 : *l'arbitrage d'un match de catégorie U 15 ou de catégorie d'âge inférieure peut être assuré, au centre, par un licencié âgé d'au moins 16 ans.*

Amende : 80€ aux CLAYES S/BOIS USM
Motif : exercice de la fonction d'arbitre central par un licencié non habilité (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : l'envoi du mail depuis une adresse personnelle et l'absence de réserve sur la feuille de match ne permettent pas d'engager une procédure pour infraction aux règlements.

U16

CY du 10/11/2024
29868685 HOUILLES SO 21 / CELLOIS CS 21
Réclamation de HOUILLES SO 21 portant sur le nombre de joueurs mutés de CELLOIS CS 21.
Sans réponse du CELLOIS CS.

Après vérification,
Le joueur MICHOT HADJI Maël, licence 2547817270 enregistrée le 11/07/2024, est muté
Le joueur VIDAUD Noa, licence 2548031108 enregistrée le 05/07/2024, est muté
Le joueur AUGOSTU MESTRE Hugo, licence 2548107692 enregistrée le 10/07/2024, est muté
Le joueur AMAR Naël, licence 2547548091 enregistrée le 12/07/2024, est muté
Le joueur LAMBI Kais, licence 2548115178 enregistrée le 21/09/2024, est muté hors période

Au regard de l'article 7.4.c du Règlement Sportif du DYF :
« Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux »

Au regard de l'article 30.14 du Règlement Sportif du DYF
« Si la réclamation est reconnue fondée, le club fautif a match perdu par pénalité
- s'il s'agit d'une rencontre qui devait obligatoirement fournir un vainqueur, c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur »

**En conséquence, la Commission dit :
Réclamation recevable et fondée
Match 29868685 du 10/11/2024 perdu par pénalité au CELLOIS CS 21**

HOUILLES SO 21 qualifié pour le tour suivant de la coupe des Yvelines U16.

Débit : 43.50€ au CELLOIS CS
Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Débit : 25€ au CELLOIS CS
Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions

COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL

SAISON 2024-2025

- Mme ATILLAH Ilhame	Membre
- Mme CORMIER Cécile	Membre
- Mme ELANGUE Dorette	Membre
- Mme JOURDAN Josiane	Membre
- M. DACHEUX Gérard	Président
- M. MORISSET Thierry	Membre, Président AEF 78
- M. MOURAUX Thierry	Membre
- M. REMISSE David	CTD PPF
- M. SAHALI Ali	Membre, Représentant du CD

~~~~~

### Réunion du mardi 19 novembre 2024 (en visioconférence)

En préambule, petit rappel des nouvelles décisions prises pour l'encadrement des équipes le 11 juin 2024 lors de la séance plénière, en visioconférence, de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football – Section Statut & Représentants des Commissions Départementales du Statut des Educateurs des Districts.

La Commission propose pour la saison 2024-2025 les obligations d'encadrement technique suivantes :

|                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| ➤ U14 D1 à R1 :    | CFI U14-U19, CFF2 ou I2 |
| ➤ U15 R2 à R1 :    | CFI U14-U19, CFF2 ou I2 |
| ➤ U16 D1 à R1 :    | CFI U14-U19, CFF3 ou I2 |
| ➤ U17 R2 à R1 :    | CFI U14-U19, CFF3 ou I2 |
| ➤ U18 D1 à R1 :    | CFI U14-U19, CFF3 ou I2 |
| ➤ Senior D1 :      | CFI U14-U19, CFF3 ou AS |
| ➤ Senior R3 :      | BMF                     |
| ➤ Senior R2 à R1 : | BEF                     |

Pas d'obligation d'encadrement pour la catégorie U15 D1.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

Rappel des dispositions de l'article 11.3.7 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

« Ces dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes feront l'objet de contrôles administratifs. (...) **A l'issue de la procédure de désignation prévue au présent article, l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles de ladite équipe, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la rubrique « banc de touche » sauf dans le cas de « l'éducateur-joueur ».** Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matches officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matches, consécutifs ou non.

À défaut la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières et/ou sportives prévues aux alinéas 3.3 et 3.4 du présent article.

~~~~~

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Présents : Mmes Ilhame ATILLAH, Cécile CORMIER, Josiane JOURDAN, MM. Gérard DACHEUX, Thierry MORISSET, Thierry MOURAUX, David RÉMISSE, Ali SAHALI

Absente : Mme Dorette ÉLANGUÉ

COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

Premier pointage de la saison en cours, et après vérification des feuilles de match entre le 21 septembre et le 17 novembre 2024, la majorité des clubs a respecté les obligations, (voir les tableaux joints à ce PV).

Notre commission a étudié chaque cas, en tenant compte des critères comme problème personnel, maladie. Néanmoins, elle déplore quelques laisser-aller par rapport aux dernières saisons. Soit l'éducateur n'a pas fait ou ne s'est pas inscrit pour son recyclage obligatoire voire n'a pas signé sa licence, soit le club a omis de déclarer auprès de la Ligue l'éducateur référent.

SENIOR

Championnat à 12 clubs

Au regard des obligations, pas de situation répréhensible

U18

Championnat à 10 clubs

LIMAY A.L.J. :

Licence EF le 22/10/2024 donc pas en conformité lors des journées du 06/10 et du 20/10/2024

MARLY-LE-ROI U.S. :

L'éducateur a omis de s'inscrire pour son recyclage B.E.F. Pas en conformité lors de la journée du 06/10/2024. Licence TR validée le 17/10/2024. Pour info, la journée du 20/10 est reprogrammée pour ce club le 22/12/2024.

PLAISIROIS F.O. :

L'éducateur a omis de s'inscrire pour son recyclage B.M.F. Pas en conformité lors des journées du 06/10 et du 20/10/2024. Licence TR validée le 23/10/2024. Mais pour la journée du 20/10 l'éducateur a été remplacé par un éducateur ayant le diplôme requis.

U16

Championnat à 10 clubs

Au regard des obligations, pas de situation répréhensible

U14

Championnat à 10 clubs

VERNEUIL-SUR-SEINE U.S. :

L'éducatrice était en conformité. Licence EF validée le 18/09/2024 mais le club ne l'a désignée que le 18/10/2024. Pas en conformité lors des journées du 21/09 et du 05/10/2024, avec pour cette dernière date, aucune personne sur le banc.

La Commission Départementale transmet les éléments, via le D.Y.F., à la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 25 novembre 2024

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM., Luis PEDRO GOMES, Jean-Eric INACIO, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Mme Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM., Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Adrien BARROIS, Tony GABIER, Stéphane PILLEMONT Mmes GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATEGORIE U6-U7 PLATEAUX U6

La Commission organisera 3 plateaux spécifiques U6 en 2025. En parallèle des plateaux U6/U7 prévus aux mêmes dates. Un formulaire d'inscription vous sera envoyé prochainement afin de vous inscrire.

PLATEAUX U7

Retrouvez les prochains plateaux de la saison en [cliquant ici](#).

Des modifications ont été apportées pour le plateau du 30 novembre. Merci de consulter le tableau des récapitulatifs mis à jour.

CATEGORIE U8-U9 PLATEAUX U9

Retrouvez les prochains plateaux de la saison en [cliquant ici](#).

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

Attention, pour des raisons d'alternance, les calendriers des poules suivantes ont été ajustés uniquement pour la journée du 30/11.

- ✓ Par années poules D, I & J
- ✓ Sans distinction à 1 équipe poule C.

Dérogation annuelle accordée par la Commission
MESNIL ST DENIS AS (équipes 3) : 12h30

CRITERIUMS ESPOIRS

CARRIERES S/S US

La Commission prenant connaissance du dossier transmis par la Commission de discipline, constate que le 12/10, le référent déclaré d'équipe était absent sur la rencontre, par conséquent, la Commission déclare l'équipe U11 en 2ème infraction d'encadrement.

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10-U11

La commission vous informe que la journée du 23 novembre annulée à cause des intempéries est reportée au 14 décembre 2024. Les plateaux prévus le 23 restent donc identiques le 14/12.

Pour consulter la prochaine journée du 14 décembre : [cliquez ici](#)

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

≠ COIGNIERES FC

Pris note des explications du club concernant son organisation au niveau de ses licenciés et le fait qu'il surclasse des joueurs chaque weekend.

La Commission prend note, situation régularisée.

1 équipe poule A du 16/11/24

29932341 : BEYNES FC 3 / VERNEUIL US 4

Le club de VERNEUIL nous informe que le club de BEYNES n'a pas voulu réaliser l'épreuve de jonglerie avant la rencontre.

La Commission prend note et demande des explications au club de BEYNES pour le lundi 2 décembre 12h00 au plus tard.

CRITERIUMS ESPOIRS

BONNIERES FRENEUSE FC

Courrier du club expliquant la situation de son éducateur U13 Espoirs en dérogation.

La Commission a pris connaissance de la confirmation d'inscription en certification. En attente des résultats.

MONTESSON US

Le club nous informe d'un changement d'éducateur référent en U12.

La Commission, après vérifications, valide ce changement.

RAMBOUILLET FC

Le club nous informe d'un changement d'éducateur référent en U12.

La Commission, après vérifications, ne peut valider ce changement en l'état. Il est impératif qu'une personne suffisamment diplômée soit en charge de l'équipe chaque samedi.

ROSNY CSM

Le club anticipe l'absence de son encadrant pour son équipe U13 le 30 novembre.

La Commission prend note, vous remercie de l'information et excuse l'absence.

U13 Espoirs Poule B du 30/11/24

29930819 : MONTESSON US / SARTROUVILLE ES

U12 Espoirs poule F du 30/11/24

29931139 POULE F : MONTESSON US / SARTROUVILLE ES

Accord des 2 clubs pour jouer ces rencontres à 17h30.

Accord de la Commission.

FESTIVAL FOOT

La commission informe que la journée du 23 novembre annulée à cause des intempéries est reportée au 14 décembre 2024 et par conséquent la commission rajoute une journée le 11 janvier 2025.

Pour consulter la prochaine journée du 14 décembre : [cliquez ici](#)

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U7

Rappel avant amende Plateaux du 16/11/24

721111602 VERSAILLES JUSSIEU AS
721111606 GUERVILLE ARNOUVILLE AS
721111607 FOURQUEUX AS
721111608 ETANG ST NOM ES
721111609 PORCHEVILLE FC
721111614 VELIZY ASC
721111616 ABLIS FC SUD
721111620 CONFLANS FC
721111624 ECQUEVILLY EFC

U9 CLASSIQUES

Amende après rappel : 20€ (Annexe 2 RS DYF°) Plateaux du 09/11/24

HOUILLES AC 2 (MONTESSON / ST GERMAIN EN LAYE)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après rappel : 20€ (Annexe 2 RS DYF)

Fiche équipe

LIMAY A.L.J
MUREAUX O.F.C. LES
VOISINS FC

FEUILLES MATCHES MANQUANTES U10-U11 DPTAL

Amende après rappel au club d'accueil: 20€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 09/11/24

29925965 MANTOIS 78 FC 2 - ISSOU AS 1
29926735 MUREAUX O.F.C. 2 - BONNIERES FRENEUSE 2
29926793 CARRIERES GRESILLONS 2 - VILLENES ORGEVAL 2
29926970 HOUILLES S.O. 2 - CONFLANS F.C. 2
29930233 CHAMBOURCY ASM 2 - BOUAFLE /FLINS ENT. 1
29930342 ST CYR AFC 2 - BOIS D'ARCY A.S. 2

29930646 PORT MARLY C.S. 1 - SARTROUVILLE ES 3
29936308 VELIZY ASC 3 - VALLEE 78 F.C. 2
29936309 CLAIREFONTAINE FC 1 - BUC FOOT AO 2
29926763 MUREAUX O.F.C. 22 - BONNIERES FRENEUSE 22
29926998 HOUILLES S.O. 22 - CONFLANS F.C. 22

Rappel avant amende Rencontres du 16/11/24

29927778 NEAUPHLE-PONT. 2 - ELANCOURT O.S.C. 4
29926010 MANTES LA JOLIE VF 21 - MANTES U.S.C. 21
29926013 ISSOU AS 21 - BONNIERES FRENEUSE 21
29927000 MONTESSON U.S. 22 - CARRIERES S/SEINE US 22

U12-U13 DPTAL

Amende après rappel au club d'accueil: 20€ (Annexe 2 RS DYF°) Rencontres du 09/11/24

29931243 - CARRIERES GRESILLONS 21 / HOUILLES AC 23
29931424 - BOIS D'ARCY AS 21 / VERSAILLES JUSSIEU 21
29931530 - MANTOIS 78 FC 23 / LIMAY ALJ 22
29931823 - ST GERMAIN EN LAYE 22 / HOUILLES AC 24
29931904 - TRAPPES ES 23 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 22
29931905 - VIROFLAY USM 22 / ELANCOURT OSC 22
29932225 - VERSAILLES 78 FC 3 / LES CLAYES SOUS BOIS USM
29932227 - COIGNIERES FC 1 / VALLEE 78 FC 1
29932279 - PORT MARLY CS2 / PERRAY FOOT ES 2
29932281 - ST CYR AFC2 / BEYNES FC2
29931328 - BOIS D'ARCY AS 1 / VERSAILLES JUSSIEU 1
29931502 - MANTOIS 78 FC 3 / LIMAY ALJ 2
29931752 - ST GERMAIN EN LAYE 2 / HOUILLES AC 3
29931873 - TRAPPES ES 2 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 2
29931874 - VIROFLAY VSM 2 / ELANCOURT OSC 2

Rappel avant amende Rencontres du 16/11/24

U13

29931197 - ECQUEVILLY EFC 1 / CARRIERES GRESILLONS 1
29931199 - ANDRESY FC 1 / FC ACHERES 1
29931194 - ISSOU AS 1 / CROISSY US 1
29931331 - VOISINS FC 1 / VESGRE GAMBAS 1
29931332 - ETANG ST NOM ES 1 / BOIS D'ARCY AS 1
29931333 - VERSAILLES JUSSIEU 1 / MAUREPAS AS 1
29931334 - BUC FOOT AO 1 / FC FONTENAY LE FLEURY
29931335 - MESNIL ST DENIS ASL 1 / LES CLAYES SOUS BOIS USM 1
29931505 - MANTES USC 1 / MUREAUX OFC 2
29931506 - LIMAY ALJ 2 / ECQUEVILLY EFC 2
29931508 - BONNIERES FRENEUSE 2 / MANTOIS 78 FC 3
29931625 - FC ACHERES 2 / CHAMBOURCY ASM 1
29931628 - CARRIERES SUR SEINE US 2 / BOUGIVAL FOOT 2
29931629 - FOURQUEUX AS 2 / MONTESSON US 2
29931757 - BAILLY NOISY SFC 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2
29931759 - CROISSY US 2 / CELLOIS CS 1
29931761 - MAISONS LAFFITTE FC 2 / LE VESINET 1
29931877 - MONTFORT USY 2 / VELIZY ASC 2
29931956 - CS ROSNY FOOTBALL 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
29931957 - BREVAL LONGNES FC 1 / AS BUCHELOISE 1
29931958 - LAINVILLOIS FC 1 / MEZIERES AJ 1
29931959 - GARGENVILLE STADE 1 / VINSKY FCM 1

29931960 - FONTENAY ST PÈRE / PORCHEVILLE FC 1
29932013 - CS ROSNY FOOTBALL 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 2
29932014 - BREVAL LONGNES FC2 / AS BUCHELOISE 2
29932015 - LAINVILLOIS FC 2 / MEZIERES AJ 2
29932016 - GARGENVILLE STADE 2 / VINSKY FCM 2
29932017 - FONTENAY ST PÈRE AS 2 / PORCHEVILLE FC 2
29932099 - ENT MAULE MAREIL 1 / TRIEL AC 1
29932100 - BOUAFLE FLINS ENT 1 / HARDRICOURT US 1
29963089 - ENT MAULE MAREIL 2 / TRIEL AC 2
29963090 - BOUAFLE FLINS ENT 2 / HARDRICOURT US 2
29932229 - LE CHESNAY 78 FC 1 / VERSAILLES 78 FC 3
29932231 - VALLEE 78 FC 1 / BEYNES FC 1
29932232 - PORT MARLY CS 1 / ST CYR AFC 1
29932284 - LE CHESNAY 78 FC 2 / VERSAILLES 78 FC 4
29932286 - VALLEE 78 FC 2 / BEYNES FC 2
29932287 - PORT MARLY CS 2 / ST CYR AFC 2

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 09/11/24

U10 POULE E

MAUREPAS AS 21 / ST GERMAIN EN LAYE 21
Le club de MAUREPAS AS nous informe que l'épreuve n'a pas été réalisée. La Commission en application du règlement décide d'infliger une pénalité d'un point aux 2 équipes.

Rappel avant amende & Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement
Rencontres du 09/11/24

U10 POULE D

VELIZY ASC 21/PECQ US LE 21

U10 POULE E

FOURQUEUX AS 21 / HOUDANAISE REGION FC 21
RAMBOUILLET YVELINES 21 / EPONE USBS 21

U11 POULE E

CARRIERES S/SEINE US / CHANTELOUP LES V.US
EPONE USBS /FEUCHEROLLES USA

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
Rencontres du 09/11/24

U12

POULE A

MONTIGNY LE BX AS 21 / HOUDANAISE REGION FC 1
Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

POULE B

MUREAUX OFC 21 / CHATOU AS 21
Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

POULE F

GUYANCOURT ES 22 / MONTESSON US 21
Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

U13

POULE A

MONTIGNY LE BX AS 1 / ST GERMAIN FC 1
Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

POULE B

MUREAUX OFC 1 / RAMBOUILLET FC 1
Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.

POULE D

GUYANCOURT ES 1 / AUBERGENVILLE FC 1
Pénalité : - 1 pt aux 2 équipes. Art. 16 Règlement compétition.
Rappel avant amende & Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement
Rencontres du 09/11/24

U12

POULE B

MUREAUX PSG
VERSAILLES VOISINS

POULE F

MAUREPAS BAILLY

U13

POULE B

MUREAUX OFC SARTROUVILLE ES

POULE C

BOUGIVAL OFC MONTFORT USY
CHATOU AS EPONE USBS

POULE D

PLAISIROIS FO ELANCOURT OSC
VÉLISY ASC PARIS SAINT GERMAIN

INFRACTION ENCADREMENT

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 09 & 16/11/24

U11

NEAUPHLE PONT. RC (09/11) : 1ère infraction
La Commission prend note des explications fournies par le club et excuse l'absence du 09/11.

BOUGIVAL FOOT (09/11) : 3ème infraction
La Commission prend note des explications fournies par le club et excuse l'absence du 09/11.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du lundi 25 novembre 2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE DU FOOT FÉMININ

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour la Journée du Football Féminin qui aura lieu samedi 7 juin 2025.

TOUTES FOOT

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour l'opération TOUTES FOOT qui aura lieu samedi 26 avril 2025.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes. Vous pouvez retrouver les inscriptions en cliquant ici.

Voici les dates prévisionnelles :

- U15F : 1er mars 2025
- U13F : 15 février 2025
- U11F : 18 janvier 2025
- Fillofoot : 11 janvier 2025
- Finales : 11 mai 2025

REPORTS DU 23/11/2024

Les rencontres et plateaux de foot à 8 en U11F, U13F, U15F et U18F sont reportés au 7 décembre 2024.
Les rencontres Séniors F à 8 sont reportées au 11 janvier 2025.

PLATEAU U6F/ U7F

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 novembre 2024 dans le module Foot Animation et Loisir.
Le plateau se déroulera le 07 décembre 2024.

FILLOFOOT

Les plateaux du 30/11/2024 sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

FOOT A 5

Les plateaux U11F du 23/11/2024 et 07/12/2024 sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

CRITERIUM U15F A 8

Rencontres de 16/11/2024
Premier rappel

29726884 Carrieres S/Seine Us - Croissy U.S

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres de 16/11/2024
Premier rappel

29727041Versailles Jussieu - Montesson U.S

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U11F A 8

Rencontres de 09/11/2024
Second rappel avant amende de 20€

29727157 Sartrouville Es - Carrieres S/Seine Us

29727161 Mantois 78 Fc - Paris Saint-Germain

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

U15F A 8

29726929 Mesnil St Denis As

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

U15F A 8

29726956 Verneuil S/Seine Us

U11F A 8

29727163 Verneuil S/Seine Us

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U13F A 8

29727012Chanteloup Les V. Us

RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).
- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.
- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.

- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité (annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistante doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI. L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

COUPE DES YVELINES

SENIORS F A 8

Tirage du 04 novembre 2024

Depuis le tirage du 4 novembre 2024, la Commission a pris connaissance du forfait général du FC ANDRESY, la commission annule donc le dernier match tiré au sort : FCF PORTES ILE DE FRANCE 1 - PECQ US 1.
Ces deux équipes sont exemptées de ce tour.

Rencontres à jouer le 30 novembre 2024 :

VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1
GARGENVILLE STADE 1 / ES GUYANCOURT 1
BEYNES FC 1 / MESNIL SAINT DENIS ASL 1
PLATEAU DE BREVAL LOGNES FC 1 / SARTROUVILLE ES 1

Exempts :

MAGNY 78 FC 1
VOISINS FC 2
PECQ US 1
FCF PORTES ILE DE FRANCE 1

U18F A 8

Tirage du 18 novembre 2024

Rencontres à jouer le 30 novembre 2024 :

MUREAUX OFC 2 / CHESNAY 78 1

Exempts :

CS ROSNY FOOTBALL 1
LIMAY ALJ 2
MONTESSON US 2
BREVAL LONGNES FC 1
BAILLY NOISY FSC 1
CONFLANS FC 1
FOURQUEUX AS 1

U15F A 8

Tirage du 18 novembre 2024

Rencontres à jouer le 30 novembre 2024 :

POISSY FC 3 / LOUVECIENNES AS 1
LES MUREAUX OFC 1 / SARTROUVILLE ES 2
ES GUYANCOURT 1 / MANTOIS FC 2
MAURECOURT FC 1 / CROISSY US 1
VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 2
MAISONS LAFFITTE FC 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1
VERSAILLES JUSSIEU 1 / FCF PORTES ILE DE FRANCE 1
RAMBOUILLET YVELINES 2 / HARDRICOURT US 1

FESTIVAL FOOT U13F

Tirage du 4 novembre 2024

Plateaux du 23 novembre 2024 reportés au 7 décembre 2024 :

La première équipe citée reçoit le plateau

- **CARRIERES SUR SEINE US 1** / FCF PORTES ILE FRANCE 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 2
- **NEAUPHLE PONCHARTRAIN RC 1** / PLAISIR FO 1 / MANTOIS 78 FC 1
- **CHESNAY 78 FC 1** / MAISONS LAFFITTE FC 1 / ES GUYANCOURT 1
- **CS ROSNY SUR SEINE FOOTBALL 1** / HARDRICOURT US 1 / CONFLANS FC 1
- **VERSAILLES JUSSIEU 1** / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / FC FONTENAY LE FLEURY 1
- **POISSY FC 3** / PSG FC 2 / CARRIERES SUR SEINE US 2
- **VOISINS FC 3** / POISSY FC 2 / VOISINS FC 1
- **RAMBOUILLET YVELINES 2** / PSG FC 1 / POISSY FC 1

- MUREAUX OFC 1 / ELANCOURT OSC 1 /CHANTELOUP LES VIGNES US 1
- CARRIERES GRESILLONS 1 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1 / TRIEL AC 1
- MONTESSON US 1 / TRAPPES ES 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 1
- BAILLY NOISY FSC 1 / SARTROUVILLE ES 1 / VERSAILLES 78 FC 1
- RAMBOUILLET YVELINES 1 / VOISINS FC 2 / MUREAUX OFC 2
- TRAPPES ES 2 / VERNEUIL SUR SEINE US 1 / MARLY ETANG 1

JOUR DE COUPE UI IF

Plateaux du 23 novembre 2024 reportés au 7 décembre 2024 :
Disponible dans le module FAL

CHALLENGE UI IF

Tirage du premier tour du challenge : 13 Janvier 2025
Plateaux à jouer le 08 février 2025

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 25/11/2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Samedi 15 Février 2025

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ANDRESY FC 1
CARRIERES GRES. 2
VERNEUIL US 1

POULE B

ANDRESY FC 2
CARRIERES GRES. 1
VERNEUIL US 2
CBPS POISSY FC

~~~~~  
Dimanche 23 Février 2025

### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

MONTFORT/USY 1  
PLAISIROIS FO 2  
ST GERMAIN FC 1  
BUC FOOTBALL AO

#### POULE B

MONTFORT/USY 2  
PLAISIROIS FO 1  
ST GERMAIN FC 2  
MESNIL ST DENIS ASL

~~~~~  
Samedi 1 Mars 2025

PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet
Rue Charles Tellier
78520 LIMAY

RESPONSABLE : A déterminer

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
MANTOIS 78 FC 2
REVES D'ENFANCE 1
AUBERGENVILLE FC 2

POULE B

LIMAY ALJ 2
MANTOIS 78 FC 1
REVES D'ENFANCE 2
AUBERGENVILLE FC 1

Dimanche 13 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

U13

Dimanche 22 Décembre 2024

PLATEAU DE BUC

Gymnase Simone Veil
278 Ave Morane Saulnier
78530 BUC

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
buvette et restauration sur place ???

POULE A

BUC FOOTBALL AO
CARRIERES GRES. 1
PLAISIROIS FO 2
MESNIL ST DENISASL 1

POULE B

VILLIERS LE MAHIEU AS
CARRIERES GRES. 2
PLAISIROIS FO 1
MESNIL ST DENIS ASL 2

~~~~~  
Samedi 22 Février 2025

### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

REVES D'ENFANCE 1  
VERNEUIL US 2  
ASJ ACHERES  
POISSY FC

#### POULE B

REVES D'ENFANCE 2  
VERNEUIL US 1  
ANDRESY FC  
CARRIERES SUR SEINE

~~~~~  
Samedi 26 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

U14

Samedi 4 Janvier 2025

PLATEAU DE ECQUEVILLY
Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 18H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ECQUEVILLY EFC 1
AUBERGENVILLE FC 2
VERNEUIL US 1
REVES D'ENFANCE 2
LIMAY ALJ 1
BREVAL LONGNES

POULE B

ECQUEVILLY EFC 2
AUBERGENVILLE FC 1
VERNEUIL US 2
REVES D'ENFANCE 1
LIMAY ALJ 2
VILLIERS LE MAHIEU

~~~~~

**Samedi 1 Février 2025**

**PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY**  
Gymnase de Provence  
Rue St Honoré  
78955 CARRIERES SOUS POISSY

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI**  
Tél: 06 84 64 32 40

**HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00**

**POULE UNIQUE**  
CARRIERES GRESILLON 1  
CARRIERES GRESILLON 2  
POISSY FC  
ST GERMAIN FC 1  
ST GERMAIN FC 2

~~~~~

Dimanche 2 Février 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY
Gymnase de Provence
Rue St Honoré
78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

POULE UNIQUE

ASJ ACHERES
FONTENAY FC 1
FONTENAY FC 2
PLAISIROIS FO 1
PLAISIROIS FO 2
CBPS

~~~~~

**Dimanche 2 Février 2025**

**PLATEAU DE BOIS D'ARCY**  
Gymnase Colette Besson  
7 Rue Etienne Jules Marais  
78390 BOIS d'ARCY

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**  
Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 13H00 à 18H00**

### POULE UNIQUE

VOISINS FC  
ST CYR AFC 1  
ST CYR AFC 2  
ELANCOURT OSC 1  
ELANCOURT OSC 2

~~~~~

Samedi 19 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

~~~~~

## U16

**Dimanche 5 Janvier 2025**

**PLATEAU DE ECQUEVILLY**  
Gymnase des Motelles  
21 Ave des Motelles  
78920 ECQUEVILLY

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

### POULE A

LIMAY ALJ 1  
AUBERGENVILLE FC 2  
POISSY FC 1  
CARRIERES / SEINE 2

### POULE B

LIMAY ALJ 2  
AUBERGENVILLE FC 1  
POISSY FC 2  
CARRIERES / SEINE 1

~~~~~

Dimanche 16 Février 2025

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN
Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE UNIQUE

MONTIGNY LE BX 1
MONTIGNY LE BX 2
FONTENAY FC 1
FONTENAY FC 2
ST CYR AFC 1
ST CYR AFC 2
ASJ ACHERES

~~~~~

**Samedi 22 Février 2025**

**PLATEAU DE VERNOUILLET**  
Gymnase Philippe de Dieuleveult  
Route de Chapet  
78540 VERNOUILLET

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**  
Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Buvette et restauration sur place

**POULE A**

VERNEUIL US 1  
CARRIERES Gres. 2  
ST GERMAIN FC 1  
BREVAL

**POULE B**

VERNEUIL US 2  
CARRIERES Gres. 2  
ST GERMAIN FC 2  
MANTOIS 78 FC

~~~~~

Dimanche 20 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

CRITERIUM UI4 ET UI6 À 8

UI6

La journée du 24/11 est reportée au 19/01/2025

UI4

La journée du 9/11 est reportée au 14/12/2024
La journée du 23/11 est reportée au 25/01/2025

NOUVELLES PRATIQUES

19 Janvier 2025

TOURNOI WALKING FOOTBALL

Urban GUYANCOURT
17 Quater Rte Troux
78280 GUYANCOURT

HORAIRE DU TOURNOI 9H45 à 13H00



**LUTTER CONTRE
LES VIOLENCES SEXISTES
ET SEXUELLES**

Session de Sensibilisation

**Éducateurs, Éducatrices, Dirigeants
Animateurs, Animatrices, Bénévoles
Tous concernés**

**MARDI 10 DÉCEMBRE 2024
DE 10H À 12H30**

**À LA SALLE ALAIN MAILLET DU DYF
41, AVENUE DES 3 PEUPLES BÂTIMENT D
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX**

**Inscription : Obligatoire
(via QR code)**

Contact : 0182083938

Ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr



ENSEMBLE, BRISONS LE SILENCE